

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE PLANIOLES**

Séance du 02 décembre 2016

<u>Nombre de conseillers</u>	
- en exercice	11
- présents	7
- votants	7
- absents	4
- exclus	0

Délibération n° CM02122016-04 <u>OBJET</u> Vote du Taux de l'indemnité du Maire à compter du 1 ^{er} janvier 2017.
--

L'an deux mille seize, le deux décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Raymond AURIERES, Maire.

Étaient présents : AURIERES Raymond, CARSAC Lucette, CARSAC Robert, FERRAND Michel, HEISER Bénédicte, LACOUT Guy, ROUANET Pascal, *formant la majorité des membres en exercice.*

Étaient absents/excusés : BREHAULT Thomas, CHASSAING Jean-Paul, SEBAA Stéphane VARIER Sylvain.

Lucette CARSAC a été désignée comme secrétaire de séance

Le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à la loi n° 2016-1500 du 8 novembre 2016, art. L.2123-23 du CGCT), le conseil municipal peut fixer une indemnité de fonction inférieure au barème (commune de 500 à 1000 habitants : 31 %) à la demande du maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer le taux de 19 % de l'indice 1015 à Monsieur le Maire à compter du 1^{er} janvier 2017

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le 6 décembre 2016.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt
en Sous-Préfecture
le 7/12/2016
et publication ou
notification
du 7/12/2016*

Le Maire,
Raymond AURIERES.